

BULLETIN D'ADHESION 2017 POUR LES PRODUCTEURS – SECTION GERANIUMS

Création de la section : Février 2013
1^{er} dépôt de dossier à l'INAO : Avril 2016
Publication au JO : -

☐ Je souhaite adhérer à l'association EXCELLENCE VEGETALE, Organisme de Défense et de Gestion, ayant fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) le 16 décembre 2010.
Par cette adhésion, je m'inscris à la section **GERANIUMS**.

***L'objet d'EXCELLENCE VEGETALE est de défendre et promouvoir
l'ensemble des signes officiels de qualité ainsi que de gérer les certifications
concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.***

- ☐ Je paie des frais d'inscription de 500 € HT soit **600 € TTC** (pour les entreprises créées après février 2013)
☐ Je paie un droit d'entrée de 1 500 € HT soit **1 800 € TTC** (pour les entreprises créées avant février 2013)
☐ Je paie une cotisation de rattrapage pour l'année 2017 de 2 200 € HT soit **2 640 € TTC**

La cotisation est valable pour l'année civile en cours. Cependant, pour toute adhésion enregistrée après le 1^{er} septembre, la cotisation sera prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.
Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 décembre 2017.

Montant total dû : €

Par cette adhésion, j'accepte les dispositions relatives au fonctionnement d'EXCELLENCE VEGETALE, prévues par les statuts en date du 23 mai 2014. J'accepte que mes coordonnées figurent dans l'annuaire et sur le site Internet d'EXCELLENCE VEGETALE, selon les dispositions prévues par la Commission Informatique et Liberté (Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006).

Mes coordonnées :

☐ M ☐ Mme ☐ Melle

Nom (en capitales)..... Prénom.....

Représentant la société.....

Date de création de la société (joindre un extrait Kbis)

Fonction

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Date Signature

Bulletin à retourner avec votre paiement
par chèque à EXCELLENCE VEGETALE
44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14

Association Excellence Végétale - 44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14 Tel 01 53 91 45 54

www.excellence-vegetale.org contact@excellence-vegetale.org

SIRET 538 206 723 00016 N° TVA FR 85 53 82 067 23

BARÈME DES ADHESIONS ET COTISATIONS

Pour le COLLEGE 1

Pour les entreprises existantes à la date de création de la section

Frais d'inscription pour participation au développement des signes de qualité (HT)			Cotisation par section (HT)		
			Première année		A partir de la 2e année
De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	Du 1er dépôt à la publication au JO	Après la publication au JO	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	A partir du 1er dépôt de dossier à l'INAO	
500 €	500 € x 3	500 € x 4	550 €	550€ x N années*	550 €

* à partir de l'année de création de la section et plafonné à 10 ans

Pour les entreprises créées après la date de création de la section

Frais d'inscription pour participation au développement des signes de qualité (HT)			Cotisation par section (HT)		
			Première année		A partir de la 2e année
De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	Du 1er dépôt à la publication au JO	Après la publication au JO	De la création de la section jusqu'au 1er dépôt du dossier à l'INAO	A partir du 1er dépôt de dossier à l'INAO	
500 €	500 €	500 €	550 €	550€ x N années*	550 €

* à partir de l'année de création de la section et plafonné à 10 ans ou à l'âge de l'entreprise

Ce barème a été validé par l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2016.